Var : dix-huit mois de prison ferme pour une mère de famille bulgare proxénète

24/08/2010 à 9h06

Le tribunal correctionnel de Draguignan vient de mettre un terme au volet varois d'une enquête internationale sur les réseaux de prostitution sur la Côte d'Azur, en provenance de Bulgarie. En condamnant à dix-huit mois de prison ferme, pour proxénétisme aggravé, une mère de famille, qui n'avait jamais quitté sa Bulgarie natale, c'est à la tête du réseau que la justice a frappé.

L'enquête, menée sur commission rogatoire internationale, et associant des magistrats français et bulgares, a duré cinq ans. Elle visait à démanteler trois réseaux de prostitution identifiés dans le Var et les Alpes-Maritime. Nadya Uzunova, 28 ans, n'était mise en cause que dans un seul réseau, qui, en 2005 et 2006, a tiré profit des activités des prostituées bulgares en bordure de la RN7, entre Le Muy et Fréjus. Selon trois de ces jeunes femmes, l'argent qu'elles gagnaient était destiné au mari de Nadya, en Bulgarie.

Le volet bulgare de l'enquête a établi que Nadya avait encaissé quatre mandats, expédiés à son nom par l'une des prostituées à la poste de Vidauban, pour un montant total de 4 700 e, ce qui caractérisait le délit de proxénétisme. Interpellée, sur mandat d'arrêt international, le 17 février, en Bulgarie, Nadya Uzunova a été transférée un mois plus tard en France. Elle devait comparaître aux côtés de son mari, Krasimir Uzunov, condamné à cinq ans de prison le 1er juillet dernier.

Une comparution repoussée à jeudi dernier, car au mois de juillet, elle a donné naissance à son troisième enfant à la

prison des Baumettes. Devant le tribunal, Nadya Uzunova a nié être impliquée dans un réseau de proxénètes, se décrivant comme une femme au foyer.

Face à des réquisitions de quatre ans de prison ferme, Me Christian Keza (barreau de Marseille) a plaidé la relaxe au bénéfice du doute. Pour lui, il manquait dans cette enquête une confrontation entre Nadya et la prostituée aux mandats, pour apporter la certitude qu'elle était au courant de la provenance de l'argent.

L'argument humanitaire d'une maman, contrainte à donner naissance à son enfant dans une geôle, a sans doute été décisif pour conduire le tribunal à décider d'une peine plus clémente.

Var Matin